



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 25 JANVIER 2024 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :

en exercice : 58

présents : 46

absents représentés : 10

absents excusés : 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 25 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 17 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Henri ARBEILLE, Jean-Luc ASCHARD, Alexandrine AZPEITIA, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Valérie CASTAING-TONNEAU, Alain CAUNÈGRE, Géraldine CAYLA, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Isabelle LABEYRIE, Patrick LACLÉDÈRE, Pierre LAFFITTE, Alexandre LAPÈGUE, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

Mme Armelle BARBE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Lionel CAMBLANNE a donné pouvoir à M. Henri ARBEILLE, Mme Magali CAZALIS a donné pouvoir à M. Alexandre LAPÈGUE, Mme Frédérique CHARPENEL a donné pouvoir à M. Alain CAUNÈGRE, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, M. Eric LAHILLADE est suppléé par Mme Sandrine PETITGRAND, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Marie-Thérèse LIBIER a donné pouvoir à M. Mickaël WALLYN, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, M. Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à Mme Véronique BREVET.

Absents excusés : Madame Séverine DUCAMP, Monsieur Olivier PEANNE.

Secrétaire de séance : Madame Valérie CASTAING-TONNEAU.

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE - ÉLECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU SUITE À L'ÉLECTION MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE PARTIELLE INTÉGRALE DE SEIGNOSSE

Rapporteur : Monsieur le Président

La commune de Seignosse était représentée au sein du bureau communautaire de MACS par un conseiller communautaire, Monsieur Pierre Pécastaings.



ID : 040-244000865-20240125-20240125D01C-DE

Suite à la démission de plusieurs conseillers municipaux de la commune de Seignosse, une élection municipale et communautaire partielle intégrale a eu lieu le dimanche 26 novembre 2023 afin d'élire 27 conseillers municipaux et 3 conseillers communautaires.

Les conseillers communautaires précédemment en place ont été remplacés par les nouveaux conseillers communautaires, à savoir Monsieur Pierre Pécastaings, Madame Valérie Castaing-Tonneau et Monsieur Lionel Camblanne.

Dans ces conditions, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau membre du bureau communautaire, afin de remplacer Monsieur Pierre Pécastaings.

L'élection du membre du bureau a lieu au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Sous réserve d'autres candidatures en séance, est proposé le candidat suivant en tant que membre du bureau :

- quatrième membre : Monsieur Pierre Pécastaings.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code électoral ;

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L. 2122-10 du code général des collectivités territoriales, par renvoi de l'article L. 5211-2 du même code ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023-162 en date du 12 octobre 2023 portant convocation des électeurs et organisation du scrutin pour l'élection municipale et communautaire partielle intégrale de la commune de Seignosse ;

VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2023/n° 12 en date du 13 février 2023 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 portant élection du président de la Communauté de communes et le procès-verbal d'élection s'y rapportant ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 fixant la composition du bureau communautaire ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 portant élection de 10 vice-présidents et de 10 autres membres du bureau de la Communauté de communes et le procès-verbal d'élection s'y rapportant ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 24 septembre 2020 modifiant la composition du bureau communautaire ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 24 septembre 2020 portant élection d'autres membres du bureau communautaire ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 25 novembre 2021 modifiant la composition du bureau communautaire ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 25 novembre 2021 portant élection de 3 membres supplémentaires du bureau ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 24 mars 2022 portant élection d'un membre du bureau suite à une démission ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 25 janvier 2024 portant installation de nouveaux conseillers communautaires ;

VU le résultat de l'élection municipale et communautaire partielle intégrale organisée par la commune de Seignosse le dimanche 26 novembre 2023 ;

VU la délibération du conseil municipal de Seignosse en date du 13 décembre 2023 portant élection de son nouveau maire, Monsieur Pierre Pécastaings ;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié en ligne le 29/01/2024

ID : 040-244000865-20240125-20240125D01C-DE



- de participer aux opérations de vote pour l'élection du 4^{ème} autre membre du bureau, dont le déroulement suit :

1. Élection du quatrième autre membre du bureau

1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 56
- c. Nombre de bulletins blancs : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 55
- f. Majorité absolue [(e/2)+1] : 29

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pierre Pécastaings	55	Cinquante-cinq

Proclamation de l'élection du quatrième autre membre du bureau

M. Pierre Pécastaings a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

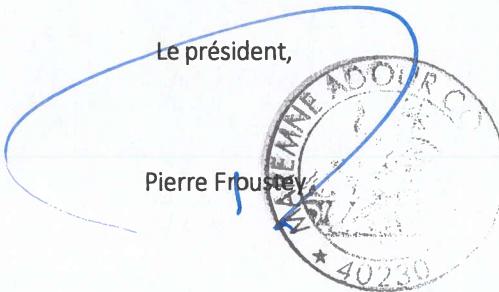
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 25 janvier 2024

Le président,

Pierre Froustey



Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié en ligne le 29/01/2024

ID : 040-244000865-20240125-20240125D01C-DE





CANTON :

SAINT-VINCENT DE TYROSSE

TABLEAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du conseil communautaire du 25 janvier 2024

		NOM	PRENOM	Date de naissance	Commune représentée
N°	Fct				
1	P	FROUSTEY	Pierre	20/12/57	Vieux-Boucau
2	VP	CHARPENEL	Frédérique	15/12/69	Soustons
3	VP	DAULOUEDÉ	Jean-Claude	26/04/49	Tosse
4	VP	LAFFITTE	Pierre	05/05/53	Saint-Vincent-de-Tyrosse
5	VP	BOUYRIE	Hervé	30/04/60	Messanges
6	VP	GALDOS	Louis	17/01/59	Capbreton
7	VP	MONET	Jean-François	05/04/57	Bénesse-Maremne
8	VP	BENOIT-DELBAST	Jacqueline	21/02/53	Labenne
9	VP	MARCHAND	Aline	18/08/61	Moliets-et-Maâ
10	VP	DARETS	Benoit	04/07/71	Saubrigues
11	VP	BENOIST	Patrick	14/10/56	Josse
12	MB	ARBEILLE	Henri	02/02/58	Soorts-Hossegor
13	MB	DE ARTECHE	Sylvie	02/04/64	Saubion
14	MB	SARDELUC	Philippe	11/10/67	Angresse
15	MB	PECASTAINGS	Pierre	25/10/89	Seignosse
16	MB	BETBEDER	Francis	23/08/59	Sainte-Marie-de-Gosse
17	MB	LIBIER	Marie-Thérèse	19/09/57	Saint-Jean-de-Marsacq
18	MB	DUHIEU	Dominique	14/10/62	Azur
19	MB	LACLEDERE	Patrick	06/04/59	Capbreton
20	MB	DELPUECH	Jean-Luc	06/07/53	Labenne
21	MB	DESCLAUX	Bertrand	10/08/65	Orx
22	MB	LAHILLADE	Eric	27/10/65	Saubusse
23	MB	DIRIBERRY	Mathieu	14/01/82	Saint-Geours de Maremne
24	MB	LAPEGUE	Alexandre	27/10/80	Saint Martin de Hinx
25	MB	SOUMAT	Alain	22/10/49	Magescq
26	MB	PETITJEAN	Jérôme	15/05/70	Labenne
27	MB	VIGNAUD	Christophe	28/09/57	Soorts-Hossegor
28	CC	GELEZ	Régis	27/09/79	Saint-Vincent-de-Tyrosse
29	CC	AGIER	Françoise	14/11/58	Capbreton
30	CC	ASCHARD	Jean-Luc	20/09/51	Capbreton
31	CC	AZPEITIA	Alexandrine	03/03/70	Bénesse-Maremne
32	CC	BARBE	Armelle	21/12/50	Capbreton
33	CC	BRESSOUD	Emmanuelle	01/11/70	Saint-Vincent-de-Tyrosse
34	CC	BREVET	Véronique	19/04/69	Labenne
35	CC	CAMBLANNE	Lionel	30/06/81	Seignosse

36	CC	CANTAU	Pascal	13/05/63	Saub bosse	Envoyé en préfecture le 29/01/2024 Reçu en préfecture le 29/01/2024 Publié en ligne le 29/01/2024 ID : 040-244000865-20240125-20240125D01C-DE
37	CC	CASTAING-TONNEAU	Valérie	08/10/68	Seign bosse	
38	CC	CAUNÈGRE	Alain	07/02/58	Soust bosse	
39	CC	CAYLA	Géraldine	28/04/78	Tosse	
40	CC	CAZALIS	Magali	27/01/84	Saint-Martin-deHinx	
41	CC	DARDY	Nathalie	28/10/67	Saubrigues	
42	CC	DOR	Gilles	14/05/65	Saint-Vincent-de-Tyrosse	
43	CC	DUBOSC-PAYSAN	Maëlle	28/04/79	Soorts-Hossegor	
44	CC	DUBUS	Régis	21/07/72	Saint-Vincent-de-Tyrosse	
45	CC	DUCAMP	Séverine	18/02/75	Saint-Geours de Maremne	
46	CC	DUPOND	Florence	08/02/71	Magescq	
47	CC	GOYENECHE	Olivier	05/03/68	Labenne	
48	CC	LABEYRIE	Isabelle	17/05/73	Soustons	
49	CC	LARRIEU	Cédric	26/04/72	Capbreton	
50	CC	MAINPIN	Isabelle	08/12/59	Soustons	
51	CC	MARTINE	Elisabeth	20/07/69	Angresse	
52	CC	MEIRELES-ALLADIO	Nathalie	03/08/80	Capbreton	
53	CC	MORA-DAUGAREIL	Stéphanie	24/04/79	Saint-Vincent-de-Tyrosse	
54	CC	NICOLAS	Damien	19/07/75	Bénesse-Maremne	
55	CC	PEANNE	Olivier	15/08/55	Soustons	
56	CC	PERON	Kelly	26/10/86	Vieux-Boucau	
57	CC	VIAROUGE	Serge	13/08/54	Soustons	
58	CC	WALLYN	Mickaël	27/07/82	Saint-Jean-de-Marsacq	

CERTIFIE EXACT, par le président, soussigné,

A Saint-Vincent de Tyrosse, le 25 janvier 2024

Le président

Pierre RROUSTEV

